



**Onzième  
Congrès des Nations Unies  
pour la prévention du crime  
et la justice pénale**



Bangkok, 18-25 avril 2005

Distr.: Générale  
21 mars 2005

Original: Anglais/Arabe/Espagnol/  
Français

Points 3, 4, 5, 6, et 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Mesures efficaces contre la criminalité  
transnationale organisée**

**Coopération internationale contre le terrorisme  
et liens entre le terrorisme et d'autres activités  
criminelles dans le contexte de l'action de l'Office  
des Nations Unies contre la drogue et le crime**

**Corruption: menaces et tendances au XXI<sup>e</sup> siècle**

**Criminalité économique et financière: défis  
pour le développement durable**

**Application effective des normes: cinquante années d'action  
normative en matière de prévention du crime et de justice pénale**

**Avant-projet de Déclaration de Bangkok sur la criminalité  
et la justice; Synergies et réponses: alliances stratégiques  
pour la prévention du crime et la justice pénale\*\***

**Note du Secrétariat**

**Additif**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Observations reçues des gouvernements .....	3
Brésil .....	3
Canada .....	4

\* A/CONF.203/1.

\*\* Le présent document rend compte des observations récemment reçues des gouvernements.



Égypte .....	6
El Salvador .....	7
Espagne .....	7
États-Unis d'Amérique .....	8
Finlande .....	10
France .....	11
Japon .....	11
Liechtenstein .....	12
Maroc .....	14
Nigéria .....	14
Norvège .....	15
Pérou .....	16
République arabe syrienne .....	16
Saint-Siège .....	17
Suède .....	18
Turquie .....	19

## I. Introduction

À sa réunion intersessions du 1<sup>er</sup> mars 2005, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale était saisie des observations sur l'avant-projet de déclaration de Bangkok reçues à cette date de la part des gouvernements. À cette réunion, la Commission est convenue que ces observations devaient être compilées et distribuées aux États Membres en tant que document du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en même temps que l'avant-projet de déclaration (A/CONF.203/16). À cette même réunion, elle a décidé que les observations qui seraient reçues après cette date devaient également être communiquées aux participants au onzième Congrès. Le présent additif fait suite à cette décision.

## II. Observations reçues des gouvernements

### Brésil

[Original: anglais]

#### *Cinquième alinéa du préambule*

1. À la deuxième ligne, remplacer les mots “et des liens entre les deux” par “et des éventuels liens qu’il peut y avoir entre les deux dans certains pays”, étant donné qu’il y a des pays, comme le Brésil, où ces liens n’existent pas.

#### *Sixième alinéa du préambule*

2. Effacer les mots “d’empêcher que différentes religions et cultures ne soient aveuglément prises pour cibles”.

#### *Paragraphes 2 et 4*

3. Remplacer les mots “la criminalité et le terrorisme” par “les activités criminelles”. Il n’est pas logique de mentionner spécifiquement le terrorisme parmi d’autres formes de criminalité dans cette partie générale du document vu que la déclaration comporte plus loin une section entièrement consacrée au terrorisme.

#### *Paragraphe 5*

4. Le Brésil préfère à “[la bonne gouvernance] [la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics]” l’expression “la gouvernance démocratique” qui a été adoptée lors du Sommet des Amériques.

#### *Paragraphe 6*

5. Le Brésil est convaincu que la société civile joue un rôle important dans la dénonciation des cas de corruption. Il est donc favorable au maintien du paragraphe 6.

#### *Paragraphe 8*

6. Il faudrait supprimer la référence aux 12 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme étant donné qu’il en figure déjà une au paragraphe 16.

*Paragraphe 15*

7. Il faudrait libeller la première ligne comme suit: “Nous nous engageons à renforcer la coopération internationale, notamment les mécanismes destinés à fournir et à accélérer l’entraide judiciaire, en vue de créer ...”.

*Paragraphe 16*

8. Il faudrait évoquer au paragraphe 16 la nécessité d’éviter que l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité mènent en parallèle des activités identiques d’assistance aux États Membres pour l’application des instruments internationaux relatifs au terrorisme.

9. À la fin du paragraphe, il faudrait remplacer les mots “fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition économique qui le demandent” par “fournir une assistance aux pays qui le demandent afin de développer leurs capacités à renforcer la coopération internationale, y compris l’entraide judiciaire, aux fins du recouvrement et de la confiscation d’avoirs”.

*Paragraphe 19*

10. Il faudrait remplacer les mots “sont essentiels pour prévenir et réprimer la corruption” par “sont essentiels pour prévenir la corruption, notamment pour prendre des mesures efficaces en matière de détection, d’enquête et de sanction”.

**Canada**

[Original: anglais]

*Sixième alinéa du préambule*

1. Il est important d’employer la formulation adoptée dans les résolutions 1566 (2004) du Conseil de sécurité en date du 8 octobre 2004 et 59/46 de l’Assemblée générale en date du 2 décembre 2004. Par conséquent, il faudrait remplacer, aux dernières lignes du paragraphe, l’expression “conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international” par “réaffirmant que les États doivent veiller à ce que toute mesure prise pour lutter contre le terrorisme soit conforme à toutes les obligations que leur impose le droit international et qu’ils doivent adopter de telles mesures en se conformant au droit international, en particulier le droit international relatif aux droits de l’homme, le droit international relatif aux réfugiés et le droit international humanitaire, et réaffirmant qu’aucun acte terroriste ne peut être justifié quelles que soient les circonstances”.

*Paragraphe 4*

2. Pour mieux faire apparaître que l’échange de renseignements peut n’être pas toujours approprié ou possible et que d’autres mesures peuvent aussi être prises, il est proposé d’apporter les modifications suivantes: à la deuxième ligne, insérer le mot “notamment” avant “en recueillant et en échangeant”, expression à faire suivre de “, selon qu’il conviendra,” avant “des informations relatives à la criminalité et au terrorisme et en prenant des mesures de lutte efficaces”.

*Nouveau paragraphe 4 bis*

3. Il faudrait réinsérer dans le texte un paragraphe exprimant la nécessité d'adopter une approche équilibrée pour lutter contre la criminalité:

“[...] Nous soulignons la nécessité d'adopter, pour réduire la criminalité et la victimisation, une approche équilibrée, passant par la mise en œuvre effective de politiques et de stratégies de prévention de la criminalité.”

*Paragraphe 5*

4. Le Canada demeure fermement convaincu qu'il faudrait maintenir la référence à la “bonne gouvernance”. Au besoin, il serait par ailleurs favorable à ce que le paragraphe soit reformulé comme suit: après les mots “l'état de droit et la bonne gouvernance sont essentiels à la création de conditions qui permettent de s'attaquer avec succès à la criminalité”, ajouter “et que des mesures de prévention de la criminalité et de justice pénale efficaces sont nécessaires pour soutenir la bonne gouvernance et l'état de droit”. Après les mots “Nous sommes déterminés à mettre en place des institutions de justice pénale équitables et performantes et à en assurer la continuité”, insérer les mots “, cela de manière coordonnée,”.

*Paragraphe 6*

5. Le Canada est résolument d'avis qu'il faudrait maintenir ce paragraphe.

*Paragraphe 9*

6. La menace ne tient pas uniquement à la criminalité “organisée”. Le Canada propose la formulation suivante: après les mots “sont particulièrement exposés à”, insérer les mots “la criminalité, et en particulier la criminalité organisée et la corruption”, et après l'expression “; par conséquent,” remplacer les mots “afin de favoriser le maintien de l'état de droit et de la justice” par “afin d'instaurer, de renforcer ou de maintenir l'état de droit et de rendre la justice”.

*Paragraphe 15*

7. Ce paragraphe devrait traiter de criminalité en général plutôt que de criminalité organisée, et figurer de préférence dans la première partie de la déclaration.

8. Il faudrait remplacer les mots “propices à la” par “de” devant le mot “lutte”, supprimer le mot “organisée” un peu plus loin et remplacer “en favorisant la croissance et le développement durable et en éliminant la pauvreté et le chômage” par “propices à la promotion de la croissance et du développement durable et à l'élimination de la pauvreté et du chômage”, qu'il faudrait faire suivre du mot “, notamment”. Il faudrait que le dernier membre de phrase se lise “la mise en œuvre effective et équilibrée de politiques et de stratégies de prévention de la criminalité”, et non “des stratégies de développement et des politiques de prévention de la criminalité efficaces et équilibrées”.

*Paragraphe 23*

9. Il faudrait scinder ce paragraphe en deux, un pour chaque phrase.

10. Il faudrait supprimer, dans la première phrase, les mots “, selon qu’il conviendra,”. À la fin de la deuxième phrase, après “compte tenu”, il faudrait remplacer les mots “des meilleures pratiques au niveau international” par “des règles et normes des Nations Unies existantes, ainsi que des meilleures pratiques aux niveaux national et international”.

*Nouveau paragraphe*

11. Le Canada propose d’ajouter un nouveau paragraphe sur les stratégies de prévention de la criminalité:

“[...] Nous réaffirmons notre détermination, conformément aux Principes directeurs applicables à la prévention du crime et compte tenu des éléments solides prouvant que les niveaux de criminalité et de victimisation peuvent être considérablement réduits, à concevoir et mettre en œuvre en partenariat avec la société civile des stratégies efficaces de prévention de la criminalité qui soient adaptées à la situation locale, qui mettent particulièrement l’accent sur les populations vulnérables et les zones où les taux de criminalité sont élevés, et qui comprennent des mesures de développement des capacités et d’assistance technique visant à renforcer les institutions et les collectivités et favoriser l’intégration sociale et la participation.”

**Égypte**

[Original: anglais]

*Paragraphe 3*

1. À la première ligne, remplacer le mot “invitons” par le mot “engageons”.

*Paragraphe 7*

2. À la première ligne, remplacer les mots “de prévention” par le mot “préventives”.

*Paragraphe 10*

3. Il faudrait remplacer le texte actuel par le suivant:

“10. S’agissant de l’implication accrue de groupes criminels organisés dans le vol et le trafic de biens culturels et le trafic illicite d’espèces de faune et de flore sauvages protégées, nous soulignons qu’il importe que les États protègent et préservent leur héritage culturel conformément à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l’importation, l’exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels adoptée par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture le 14 novembre 1970 et à d’autres instruments pertinents tels que la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954 et les protocoles s’y rapportant, et la Convention d’Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés de 1955.”

## El Salvador

[Original: espagnol]

### *Paragraphe 6*

1. Il faudrait remplacer “dans” par “pour ce qui est de contribuer à” après “Nous reconnaissons que la société civile a un rôle important à jouer” et ajouter les mots “conformément aux différents instruments internationaux” à la fin de la première phrase.
2. Il faudrait supprimer la deuxième phrase.
3. Ces changements au paragraphe 6 sont indispensables pour insister sur le fait que la société civile a un rôle important à jouer pour ce qui est de contribuer à la lutte contre la criminalité, mais que c’est aux autorités compétentes, qui doivent agir dans les limites d’un cadre juridique, qu’il revient de véritablement lutter contre la criminalité. C’est pour cette même raison qu’il serait souhaitable de supprimer la deuxième phrase du paragraphe ou, à défaut, de remplacer, dans le texte espagnol, le mot “*alentaremos*” par un autre plus neutre tel que “*animaremos*”.

### *Paragraphe 12*

4. El Salvador propose d’insérer une phrase engageant les autorités à offrir la coopération nécessaire sous forme d’assistance juridique.

### *Paragraphe 13*

5. El Salvador propose d’insérer une phrase engageant les autorités à offrir la coopération nécessaire pour aider les pays qui n’ont pas encore mis en place de cadre juridique dans ce domaine.

## Espagne

[Original: espagnol]

### *Paragraphe 6*

1. Il faudrait modifier la première phrase de sorte qu’elle se lise comme suit: “Nous reconnaissons que la société civile a un rôle important à jouer tant dans la lutte contre la criminalité sous ses divers aspects que dans la lutte contre le terrorisme.”

### *Paragraphe 14*

2. Il faudrait libeller ce paragraphe comme suit:

“14. Nous reconnaissons qu’il importe d’accorder une attention particulière à la nécessité de protéger les témoins et les victimes de la criminalité, en particulier les victimes du terrorisme et de la criminalité organisée, et plus spécialement les femmes, les enfants et les migrants victimes de la traite des personnes, et nous sommes résolu à renforcer, selon que de besoin, le cadre juridique et financier pour aider les victimes et les membres de leurs familles.”

3. La raison pour laquelle l'Espagne demande ces changements est que la protection des victimes du terrorisme, qui est l'une des questions à prendre en considération dans la lutte contre ce phénomène, est maintenant abordée dans toutes les instances et tous les débats internationaux. Ainsi, dans sa résolution 1566 (2004), le Conseil de sécurité a reconnu la situation des victimes du terrorisme en créant un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et des membres de leurs familles (par. 10).

*Paragraphe 16*

4. Par ailleurs, dans sa formulation actuelle, le paragraphe 16 ne mentionne pas le rôle des organisations internationales et régionales dans la lutte contre le terrorisme ni la nécessité pour elles de coordonner leur action, en particulier en matière d'assistance technique.

5. Dans sa résolution 1566 (2004), le Conseil de sécurité demande aux organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et d'intensifier leurs rapports avec l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Comité contre le terrorisme en vue de faciliter l'application correcte de la résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001. L'Espagne estime donc qu'il faudrait ajouter au paragraphe 16 une référence aux résolutions du Conseil les plus pertinentes, dont celles qui viennent d'être mentionnées. Il faudrait en outre y ajouter un élément de texte soulignant la nécessité de renforcer encore la coopération et l'assistance technique internationales au moyen de mesures mieux coordonnées entre les différentes organisations internationales, régionales et sous-régionales. L'Espagne n'a pas de position arrêtée quant au libellé à adopter pour ce faire.

**États-Unis d'Amérique**

[Original: anglais]

*Troisième alinéa du préambule*

1. Il faudrait insérer les mots "de ces" après "des précédents".

*Cinquième alinéa du préambule*

2. Il faudrait que cet alinéa commence par les mots "*Vivement préoccupés* par" plutôt que "*Alarmés* par".

*Paragraphe 2*

3. Sans objet en français.

*Paragraphe 3*

4. Il faudrait insérer les mots " , s'ils le souhaitent," après "appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et, surtout, qui leur permette".

*Paragraphe 5*

5. Les États-Unis préféreraient le terme “bonne gouvernance” à l’expression “bonne gestion des affaires publiques et des biens publics”.
6. Il faudrait supprimer les derniers mots du paragraphe, c’est-à-dire “, en particulier au niveau local”.

*Paragraphe 8*

7. Il faudrait libeller le milieu de la deuxième phrase comme suit: “à envisager de ratifier [...] ou à y adhérer, et à en appliquer les dispositions” plutôt que comme il l’est actuellement (“à ratifier [...], ou à y adhérer, et à en appliquer les dispositions”).

*Paragraphe 10*

8. Il faudrait ajouter à la fin du paragraphe la formulation suivante: “notamment en engageant les États à envisager de signer, de ratifier et d’appliquer la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction”.

*Paragraphe 11*

9. À la première ligne du paragraphe, il faudrait insérer les mots “pour rançon” après “Nous constatons avec préoccupation l’augmentation des enlèvements et séquestrations”.
10. Au milieu du paragraphe, il faudrait insérer les mots “, de plus en plus, de financer” après “souvent commis dans le but de financer des organisations criminelles et”.

*Paragraphe 14*

11. Il faudrait faire plusieurs ajouts à ce paragraphe. Après les mots “Nous reconnaissons qu’il importe d’accorder une attention particulière à la nécessité de protéger les témoins et les victimes de la criminalité, en particulier les victimes de la criminalité organisée, et plus spécialement”, il faudrait insérer “les hommes,”; après les mots “les femmes”, il faudrait ajouter le mot “et”; et, après les mots “les enfants”, il faudrait supprimer les mots “et les migrants”.
12. Il faudrait libeller la fin du paragraphe comme suit: “pour fournir une aide et des services aux victimes et poursuivre les criminels, les auteurs de cette traite et ceux qui se rendent complices de telles infractions”.

*Paragraphe 25*

13. Il serait peut-être utile de préciser le sens de l’expression “des enfants [...] qui sont en conflit avec la loi”.

## Finlande

[Original: anglais]

1. La Finlande ayant déjà eu l'occasion de faire des observations sur les questions de fond du projet de déclaration, elle ne formule maintenant que des remarques d'ordre stylistique.

### *Sixième alinéa du préambule*

2. Cet alinéa évoque le dialogue entre les civilisations. La question pourrait se poser de savoir si le monde moderne peut être vu comme étant composé de plusieurs civilisations distinctes ou si nous ne faisons pas tous partie de la même civilisation putative (et amorphe). Il serait possible de mentionner simplement "le fait de favoriser le dialogue" plutôt que "le fait de favoriser le dialogue entre les civilisations".

### *Paragraphes 2 et 8*

3. Il y a une répétition superflue aux paragraphes 2 et 8, qui précisent tous deux que l'application des grands instruments internationaux de lutte contre la criminalité et le terrorisme doit se faire dans le respect "du droit international, en particulier des droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit humanitaire". Il faudrait supprimer l'une de ces occurrences.

### *Paragraphes 3, 8 et 16*

4. Au total, il est fait trois fois référence aux 12 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme. Il faudrait envisager de supprimer certaines occurrences inutiles ou, au minimum, retenir une formulation à chaque fois identique.

5. À la fois au paragraphe 8 et au paragraphe 16, les États qui ne l'ont pas encore fait sont instamment priés de devenir parties aux 12 instruments mentionnés ci-dessus. La première phrase du paragraphe 16 n'est donc pas indispensable. Par ailleurs, la suite de ce paragraphe portant sur l'assistance technique, elle pourrait être fusionnée avec le paragraphe 3, ce qui supprimerait totalement la nécessité de l'actuel paragraphe 16.

### *Paragraphes 5 et 19*

6. Aux paragraphes 5 (pour l'instant entre crochets) et 19, les États affirment leur attachement à l'état de droit et à la bonne gestion des affaires publiques. Le paragraphe 5 est plus général, tandis que le paragraphe 19 vise spécifiquement la corruption. Il faudrait envisager de supprimer la deuxième référence ou, pour le moins, adopter la même formulation dans les deux cas.

### *Paragraphe 11*

7. Au paragraphe 11, les États recommandent à la fois "d'élaborer d'urgence des mesures pour lutter contre" les enlèvements et séquestrations et la "mise en place de mécanismes concrets pour y faire face", ce qui relève pour l'essentiel de la tautologie: lutter contre la criminalité et y faire face sont au fond des activités identiques. (Si ces expressions visent respectivement la prévention et la réaction, il faudrait que ce soit plus clair.)

**France**

[Original: anglais]

*Paragraphe 3*

Il faudrait libeller le paragraphe 3 comme suit:

“3. Nous invitons les pays donateurs et les institutions financières à continuer de verser des contributions volontaires régulières suffisantes pour fournir aux pays en développement et aux pays en transition économique une assistance technique qui les aide à se donner les moyens de prévenir la criminalité sous toutes ses formes, de s’y attaquer et d’appliquer les règles et normes des Nations Unies et, surtout, à devenir Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s’y rapportant, à la Convention des Nations Unies contre la corruption et aux 12 instruments internationaux des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme, et à les appliquer.”

*Nouveau paragraphe 21 bis*

“[...] Nous sommes conscients de l’importance cruciale qu’il y a à s’attaquer à la fraude documentaire afin d’enrayer la criminalité organisée et le terrorisme. Nous nous efforcerons d’intensifier les efforts de coordination au niveau international pour lutter contre les documents frauduleux et encourager l’adoption d’une législation nationale pertinente.”

**Japon**

[Original: anglais]

*Observations d’ordre général*

1. Cette déclaration étant une déclaration politique non juridiquement contraignante, il est important d’éviter l’emploi de mots tels que “shall” ou “undertake” en anglais, pour leur préférer “will endeavour” ou “will work to”.
2. Il faudrait insérer dans cette déclaration l’idée exprimée au paragraphe 9 de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle (résolution 55/59 de l’Assemblée générale, annexe).

*Paragrapes 2, 3 et 8*

3. Il faudrait insérer le paragraphe 8 entre le paragraphe 2 et le paragraphe 3, dans lequel les États sont invités à verser des contributions volontaires aux fins de l’assistance technique, notamment du renforcement des capacités, en référence au paragraphe 2, qui porte sur le renforcement des capacités de chaque pays à coopérer au niveau international. Reste que ce type de coopération technique ne devrait être fourni aux pays qui en ont besoin qu’une fois que ces derniers auront eux-mêmes pris des mesures en vue de ratifier et d’appliquer les instruments internationaux pertinents.
4. Si le paragraphe 8 est déplacé, il serait aussi souhaitable de supprimer la troisième phrase du paragraphe 2, dont la formulation s’apparente à celle de la dernière partie du paragraphe 8.

*Paragraphe 9*

5. Le Japon voudrait en savoir plus sur les mesures précises mises en œuvre ou planifiées s'agissant de coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et l'ONU. Il n'est pas contre l'idée de la coordination en soi; cependant, la formulation actuelle prête à confusion en ce que le Département des opérations de maintien de la paix n'est pas forcément la principale entité à qui il incombe de prendre des mesures dans les pays sortant d'un conflit.

*Paragraphe 10*

6. Le Japon croit comprendre que le Programme des Nations Unies pour l'environnement ne mène pas d'activités telles que celles mentionnées au paragraphe 10, contrairement au secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il faudrait par conséquent que ce dernier remplace le Programme dans la liste des entités concernées.

*Paragraphe 21*

7. Il faudrait remplacer les mots "mettre en place des" par "continuer de renforcer les", puisque des mesures antiblanchiment ont déjà été prises au sein d'instances telles que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

*Paragraphe 22*

8. Il faudrait supprimer les mots "en particulier"; en effet, les contributions financières et l'assistance technique offertes aux pays en développement pour lutter contre la délinquance économique et financière relèvent uniquement du renforcement des capacités.

**Liechtenstein**

[Original: anglais]

1. Le Liechtenstein croit comprendre que l'actuel projet de texte devrait servir de base aux débats du onzième Congrès, compte tenu des consultations qui ont déjà eu lieu. En ce sens, les observations qui suivent visent à simplifier le texte là où il semble se répéter et à proposer des solutions là où le groupe de travail n'a pu parvenir à un accord. Si le projet de déclaration était modifié par l'insertion de nouveaux éléments ne figurant pas dans la version actuelle, le Liechtenstein devrait bien entendu réserver sa position.

*Paragraphe 5*

2. Il faudrait remplacer le paragraphe 5 par le texte suivant:

"5. Nous sommes convaincus que l'état de droit et la bonne gouvernance sont des préalables à la création et au maintien de conditions qui permettent de s'attaquer avec succès à la criminalité. Nous sommes déterminés à mettre en place des institutions de justice pénale équitables et performantes et à en assurer la continuité, et nous sommes prêts à étudier des mesures efficaces pour prévenir la criminalité, en particulier au niveau local."

*Paragraphe 6*

3. Il faudrait libeller le paragraphe 6 comme suit:

“6. Nous reconnaissons le rôle important du soutien et de la participation de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public, tels que la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés de personnes, à la prévention de la criminalité sous ses divers aspects et à la lutte contre ce phénomène. Nous encouragerons l'adoption de mesures propres à renforcer ce rôle.”

*Paragraphe 13*

4. Il faudrait que le paragraphe 13 devienne le paragraphe 12.

*Paragraphe 21*

5. Il faudrait que le paragraphe 21 devienne le paragraphe 13 et soit modifié par l'insertion du texte de l'actuel paragraphe 12, qui n'aurait donc plus lieu d'être.

*Paragraphe 22*

6. Le paragraphe 22 deviendrait ainsi le paragraphe 14.
7. Cette partie de la déclaration se lirait donc comme suit:

“12. Nous notons qu'à l'ère de la mondialisation, les technologies de l'information et le développement rapide de systèmes de télécommunication et de réseaux informatiques nouveaux s'accompagnent d'un détournement de ces technologies à des fins criminelles. Nous nous félicitons donc des efforts déployés pour renforcer et compléter la coopération visant à prévenir la criminalité liée aux technologies de pointe et à l'informatique et à la combattre en menant des enquêtes et en engageant des poursuites. Nous reconnaissons l'importante contribution de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'instances régionales et d'autres instances internationales, à la lutte contre la cybercriminalité, en particulier par l'assistance technique fournie aux États Membres.

13. Nous sommes conscients du défi que représentent les enquêtes et les poursuites concernant des affaires complexes de délinquance économique et financière, notamment de blanchiment d'argent, y compris les infractions commises ou facilitées grâce aux technologies de l'information, atteintes aux biens culturels et le financement du terrorisme. Nous réaffirmons qu'il est essentiel d'appliquer les instruments en vigueur et de mettre en place des politiques, des mesures et des dispositifs d'action nationale et de coopération internationale pour prévenir ces infractions, ainsi que pour mener les enquêtes et engager les poursuites nécessaires.

14. Afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour lutter efficacement contre la délinquance économique et financière, nous recommandons que soient offertes des contributions volontaires et une assistance technique adaptée, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités.”

**Maroc**

[Original: français]

*Titre de la déclaration*

1. Le Maroc propose de mettre l'expression convenue au sein de l'Assemblée générale en haut de page du projet de déclaration, comme suit: "Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale".

*Paragraphe 2*

2. Le Maroc propose la suppression de la première phrase, puisqu'elle se confond avec une véritable proclamation, qu'il faudrait éventuellement placer dans le préambule.

*Paragraphe 8*

3. Pour le paragraphe 8, le Maroc propose de remplacer les mots "Nous engageons tous les États", dans la deuxième phrase, par les mots "Nous invitons tous les États".

*Paragraphe 10*

4. Le Maroc propose d'ajouter les mots "de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction" après les mots "du Programme des Nations Unies pour l'environnement" et de supprimer la première proposition, de façon à ce que le paragraphe commence par "Nous reconnaissons qu'il importe de lutter contre le trafic de biens culturels ... ayant à l'esprit ...".

*Paragraphe 20*

5. Le Maroc propose que le paragraphe 20 soit libellé comme suit: "Nous soulignons la nécessité d'adopter des mesures propres à faciliter le recouvrement d'avoirs ... étant convaincus que le recouvrement d'avoirs est l'un des éléments essentiels de la Convention des Nations Unies contre la corruption".

**Nigéria**

[Original: anglais]

*Paragraphe 1*

1. Il faudrait ajouter les mots "et notre engagement" après les mots "volonté politique".

*Paragraphe 3*

2. À la première ligne, il faudrait remplacer le mot "invitons" par le mot "engageons" ou "appelons". Comment ceux qui ont signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption ou qui sont parties à ces instruments peuvent-ils être "invités"?

*Paragraphe 5*

3. Deux membres de phrase figurent entre crochets au paragraphe 5: [la bonne gouvernance] et [la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics]. En principe, le Nigéria n'a rien contre la bonne gouvernance mais, s'agissant de prévention de la criminalité et de justice pénale, il considère que ce terme n'est pas approprié. Il préfère donc l'expression "la bonne gestion des affaires publiques et des biens publics".

*Paragraphe 6*

4. Il faudrait supprimer le mot "important" dans la première phrase. Par ailleurs, le maintien ou non de ce paragraphe dépendra de la décision qui sera prise concernant le paragraphe 5.

**Norvège**

[Original: anglais]

*Paragraphe 14*

1. En 2003, le Gouvernement norvégien a lancé un plan national d'action en matière de traite des êtres humains pour faire face aux problèmes liés à la traite aux niveaux tant national que mondial. La Norvège considère qu'il est très important d'établir dans ce domaine, au niveau international, des normes mondiales.

2. La traite a jusqu'à maintenant présenté peu de risques pour ceux qui y étaient impliqués, en raison de la relative impunité de ce type d'infractions. Le fait qu'il n'y ait ni enquête ni, par la suite, sanction s'explique en grande partie par l'absence de programmes sérieux visant à protéger les témoins, notamment par une assistance socioéconomique, en échange des informations fournies sur ceux qui orchestrent la traite dans les faits. Plusieurs pays en ont pris conscience et ont donc mis en place de tels programmes. L'Union européenne a son propre programme dans les Balkans, et le Ministère norvégien de la justice s'emploie à mettre en œuvre un programme comparable à l'intention des victimes en Norvège.

3. Le Gouvernement norvégien souhaiterait renforcer le paragraphe 14 en mettant davantage l'accent sur la relation entre les programmes de protection des témoins et l'efficacité de la détection et de la répression face aux réseaux criminels organisés.

4. Le paragraphe 14 pourrait ainsi être libellé comme suit:

"14. Nous reconnaissons qu'il importe d'accorder une attention particulière aux victimes de la traite des êtres humains vu que l'efficacité de la détection et de la répression dépendra des dépositions qu'elles feront en qualité de témoins. Nous engageons les États à établir, selon qu'il conviendra, des structures propres à offrir l'assistance et la protection appropriées aux personnes victimes de la traite."

## **Pérou**

[Original: anglais]

### *Paragraphe 2*

1. Dans la première phrase, après “La criminalité et le terrorisme”, il faudrait insérer les mots: “ainsi que la corruption, forme de criminalité de plus en plus répandue,”.
2. Il faudrait libeller le milieu de la deuxième phrase comme suit: “dans la lutte contre la criminalité, le terrorisme et la corruption aux niveaux mondial, régional et bilatéral” plutôt que “dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme aux niveaux bilatéral, multilatéral et régional”.
3. Il faudrait que la quatrième phrase se lise “En appliquant les instruments internationaux pertinents de lutte contre la criminalité, le terrorisme et la corruption, nous nous engageons à respecter scrupuleusement le droit international”, et non “En appliquant les instruments internationaux pertinents de lutte contre la criminalité et le terrorisme, nous nous engageons à respecter le droit international”.
4. Par conséquent, il faudrait remplacer dans la dernière phrase, vers la fin, “la criminalité transnationale organisée et le terrorisme” par “la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la corruption”.

### *Paragraphe 19*

5. Il faudrait ajouter à la fin du paragraphe les mots “et d’éviter l’impunité”.

## **République arabe syrienne**

[Original: arabe]

### *Observations d’ordre général*

1. Se référant aux paragraphes du préambule et du dispositif du projet de programme de travail du onzième Congrès qui a été adopté à la réunion intersessions tenue le 26 janvier 2005, notamment au paragraphe sur le terrorisme, la République arabe syrienne réaffirme sa position, fondée sur sa législation, ses principes et les engagements énoncés dans la Convention arabe sur la répression du terrorisme, quant à la nécessité de définir le terrorisme et d’établir une distinction entre ce dernier et la lutte nationale armée contre l’occupant pour le droit à l’autodétermination. Elle espère que dans la future déclaration de Bangkok, l’ONU sera invitée à convoquer une conférence internationale chargée de rédiger un traité international complet contre le terrorisme, y compris une définition du terrorisme qui établisse une distinction entre ce dernier et le droit légitime des peuples à l’autodétermination et la lutte armée contre l’occupant, conformément aux résolutions dans lesquelles l’Assemblée générale a reconnu le droit des peuples à l’autodétermination, comme la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960.
2. La République arabe syrienne reconnaît la gravité du trafic d’organes humains et l’implication croissante de groupes criminels organisés dans ces activités. Elle invite par conséquent le onzième Congrès à insérer dans la déclaration de Bangkok une recommandation tendant à entamer la négociation d’un protocole additionnel à

la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée qui viserait ce type de trafic.

*Paragraphe 5*

3. Sans objet en français.
4. Il faudrait remplacer le mot “des” par “d’autres” avant “mesures efficaces”.

*Paragraphe 6*

5. La République arabe syrienne propose d’ajouter les mots “selon que cela sera compatible avec la législation interne en vigueur” à la fin du paragraphe.

*Paragraphe 9*

6. La République arabe syrienne propose d’ajouter les mots “et de grandes catastrophes naturelles” après “conflits”.

*Paragraphe 13*

7. La République arabe syrienne propose de remplacer les mots “en particulier par l’assistance technique fournie aux États Membres” par “en particulier par la fourniture de technologies modernes aux États Membres, selon leurs besoins”.

**Saint-Siège**

[Original: anglais]

*Paragraphe 5*

1. Il faudrait supprimer les crochets qui entourent ce texte pour l’adopter, vu que tous les points qu’il aborde sont importants.

*Paragraphes 8 et 16*

2. Il faudrait supprimer la première phrase, dont la teneur est déjà exprimée au paragraphe 8. Le paragraphe 16 pourrait ainsi être libellé comme suit:

“Nous soutenons les programmes multilatéraux et bilatéraux et les activités des entités des Nations Unies compétentes, notamment l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, visant à fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition économique qui le demandent afin de renforcer la capacité des États à devenir parties aux 12 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et à les appliquer dès que possible.”

*Paragraphe 14*

3. Il faudrait renforcer ce texte en changeant simplement l’ordre des phrases, par exemple, pour qu’il se lise comme suit:

“Nous sommes résolus à créer et renforcer, selon que de besoin, le cadre juridique et financier approprié pour aider les victimes, reconnaissant qu’il importe d’accorder une protection aux témoins et aux victimes de la

criminalité, en particulier aux femmes, aux enfants et aux migrants victimes de la traite des êtres humains.”

**Suède**

[Original: anglais]

*Paragraphe 4*

1. La Suède voudrait ajouter l’expression “conformément à la législation nationale”, de sorte que le paragraphe se lise comme suit:

“4. Nous nous efforcerons de mieux faire face à la criminalité et au terrorisme sur les plans national et international, en recueillant et en échangeant, conformément à la législation nationale, des informations relatives à la criminalité et au terrorisme et en prenant des mesures de lutte efficaces.”

*Paragraphe 5*

2. La Suède souhaiterait que le paragraphe 5, avec mention de la “bonne gouvernance”, soit maintenu dans la déclaration et libellé comme suit:

“5. Nous sommes convaincus que le respect de l’état de droit et la bonne gouvernance sont essentiels à la création de conditions qui permettent de s’attaquer avec succès à la criminalité. Nous sommes déterminés à mettre en place des institutions de justice pénale équitables et performantes et à en assurer la continuité, et nous sommes prêts à étudier des mesures efficaces pour prévenir la criminalité, en particulier au niveau local.”

*Paragraphe 6*

3. La Suède souhaiterait que le paragraphe 6 soit maintenu dans la déclaration.

*Paragraphe 17*

4. La Suède voudrait proposer pour le paragraphe 17 le libellé suivant:

“Nous soulignons qu’il importe de s’employer à mettre en place un ensemble international complet d’instruments se rapportant à la lutte contre le terrorisme, comme le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le projet de convention générale sur le terrorisme international et le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et nous engageons les États Membres à conclure les négociations en cours sur ces deux projets de convention au plus vite.”

*Paragraphe 19*

5. Au paragraphe 19, la Suède préférerait l’expression “bonne gouvernance” à “bonne gestion des affaires publiques et des biens publics” et souhaiterait donc que le paragraphe soit libellé comme suit:

“Nous sommes également convaincus que la bonne gouvernance et le respect de l’état de droit sont essentiels pour prévenir et réprimer la corruption. En outre, nous considérons qu’il est nécessaire, pour enrayer la

corruption, de promouvoir une culture d'intégrité dans les secteurs tant public que privé."

## Turquie

[Original: anglais]

### *Observations d'ordre général*

1. La Turquie estime que la déclaration devrait être aussi concise et claire que possible. En comparaison avec les précédents textes fondés sur les recommandations faites à l'issue des réunions de groupes régionaux et compte tenu des débats acharnés qu'ont animés les Amis du Président et qui ont permis de prendre en considération, dans le projet de déclaration, les différentes vues des pays, la Turquie trouve que cet avant-projet de texte est satisfaisant et répond à ses préoccupations.

2. Cependant, vu les activités de plus en plus sophistiquées menées par les groupes criminels organisés et les menaces que le terrorisme international fait peser sur la paix et la sécurité internationales, la Turquie est convaincue qu'il faudrait traiter la criminalité transnationale organisée et le terrorisme dans des articles distincts afin de mettre en avant des mesures de lutte efficaces et adaptées aux différentes caractéristiques de ces phénomènes.

### *Paragraphe 5*

3. La Turquie préfère le terme "bonne gouvernance", qui recouvre une notion plus large et qui convient mieux s'agissant de créer des conditions qui permettent de s'attaquer à la criminalité. En outre, l'importance de la deuxième option (bonne gestion des affaires publiques et des biens publics) pour la prévention et la répression de la corruption est déjà soulignée au paragraphe 19 du projet de déclaration.

### *Paragraphe 6*

4. La Turquie attache une grande importance au rôle de premier plan que la société civile peut jouer dans la lutte contre la criminalité, et elle serait favorable au maintien de ce texte. Toutefois, il ne serait pas opportun de prendre des mesures visant à renforcer ce rôle si ce dernier n'était pas précisément défini. C'est pourquoi la Turquie estime qu'il faudrait étoffer cet article.